

Mont Sion et le Custode de la Famille Franciscaine (du Séraphique Saint-François), dans la terre sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le Patriarche de Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés, par concession apostolique, cette institution et création des Chevalier du Saint-Sépulcre.

## II

Pie IX, d'heureuse mémoire, ayant rétabli cette Eglise Patriarcale de Jérusalem, pour relever de plus en plus la dignité de cet Ordre, et afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la religion catholique dans la terre sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérite, par autorité apostolique et par ses lettres apostoliques *Cum multa*, données sous forme de bref, le 29 janvier 1858, après avoir renouvelé les statuts généraux de l'Ordre, constitua qu'il y aurait à l'avenir trois classes de chevaliers, déterminant pour chacune les insignes et la forme des habits qui devaient être portés par ses membres.

La décoration consiste en la croix dite de Godefroy de Bouillon, formée de cinq croix en or émaillées de rouge sang. La croix du milieu, à l'exclusion des autres quatre collatérales, doit être potencée. Elle ne doit être surmontée d'aucune couronne en mémoire du pieux Godefroy de Bouillon qui refusa de porter la couronne royale là où la tête du Sauveur avait été ceinte de la couronne d'épines; le ruban qui supporte sera de soie moirée exclusivement noire.

Les chevaliers de la 1ère classe, ou grand'croix, auxquels seuls est accordé l'usage de la plaque d'argent, ornée des insignes de l'Ordre. Ils portent ces insignes, c'est-à-dire la croix de Godefroy de Bouillon, suspendue à une grande bande de soie noire moirée et mise en écharpe de l'épaule droite au flanc gauche. Le premier grade, ou la grand'croix, ne peut être conférée qu'aux personnages de premier rang, aux Princes, tant ecclésiastiques que séculiers, aux ministres,

ambassadeurs, évêques, généraux d'armée, et à tous ceux qui se trouveraient déjà honorés d'une pareille décoration dans un autre Ordre.

Les chevaliers de 2e classe, ou Commandeurs, portent la croix suspendue en sautoir par un ruban de moindre dimension.

Les simples chevaliers la portent en format plus petit et suspendue à la boutonnière, comme les chevaliers des autres Ordres.

L'uniforme est commun aux trois classes, quant à la forme et à la couleur, drap blanc avec cuirasse, collet, parements noirs, plus ou moins ornés selon le grade de chacun.

Les conditions requises par les Statuts Pontificaux pour obtenir la croix du Saint-Sépulcre sont :

1o. Profession et pratique de la religion catholique jointe à une conduite honorable et irrépréhensible.

2o. Noblesse de naissance ou au moins une position sociale telle qu'on puisse vivre *more nobilitum*.

3o. Importance de mérites personnels acquis par des services rendus à la religion surtout en Terre Sainte.

Tout Chevalier, lorsqu'il est admis dans l'Ordre, doit verser dans le trésor de cet Ordre une offrande, exclusivement destinée au maintien du Patriarcat, de ses missions et de toutes les œuvres confiées à son administration.

## III

La dernière décoration de l'Ordre qui a été octroyée en Canada, est celle de M. Campeau, d'Ottawa.

Le représentant en Canada du Patriarche de Jérusalem, M. L. A. Huguet-Latour, de Montréal, ayant appris combien le zèle et le dévouement de M. Campeau étaient acquis à toutes les causes recommandables, a dû sans doute le recommander au Patriarche de Jérusalem, lequel, au nom et sous l'autorité du Saint-Père, Léon XIII, pape actuellement régnant, a jugé utile de conférer cette haute distinction à ce citoyen zélé, comme devant être une récompense digne du dévouement de ce vaillant apôtre de toutes les causes de mérites.

Cette investiture fut l'occasion d'une bien agréable réunion des

amis du récipiendaire. La cérémonie officielle de la décoration fut courte, et ce fut le R. P. Pallier, curé d'office de l'église St-Joseph d'Ottawa, qui fit la présentation du diplôme et de la croix, le tout accompagné de remarques et félicitations très gracieuses, auxquels sentiments M. Campeau sut répondre avec bonheur et avec une très vive émotion. Ainsi se terminait la première partie de la soirée.

Puis, ensuite, il y eût chant en chœur, musique, souper, santés et nombreux discours, où l'entrain et la gaité ne firent point défaut.

UN CONVIVE

—000—

## NOCES D'OR !

## Collège de l'Assomption.

Les anciens élèves du collège de l'Assomption se sont réunis, le 10 juin dernier, pour célébrer le 50e anniversaire de la fondation de cette belle et florissante institution.

Les messieurs du Collège n'ont rien épargné pour recevoir dignement leurs hôtes, et la fête a été imposante et remplie des plus heureux souvenirs.

M. Z. Myrand, de Saint-Antoine, a été l'interprète de ses confrères qui, comme lui, avaient vu s'écouler de si beaux jours dans cette sainte maison, en laissant s'échapper de son cœur cette poétique exclamation :

Salut ! Clocher béni de mon ancien Collège,  
Asile où j'ai coulé des jours de vrai bonheur,  
Ton horizon éveille en moi le doux cortège  
Des souvenirs du cœur.

C'est bien lui que je vois à l'ombre du bocage :  
Je reconnais ses murs et ses nobles contours :  
Il se dresse là-bas, dominant le village  
Et tous les alentours.

Voyez-vous ces gazons, ces tapis de verdure  
Où l'on allait chomer en groupes tapageurs ?  
Voyez-vous ce méandre où la belle nature  
Étalait ses splendeurs ?

Salut ! sainte Chapelle, ô pieux sanctuaire :  
Ta voûte a retenti de nos tendres accents :  
Et tu vis de nos cœurs la suave prière  
Monter comme un encens.

Je vous revois, enfin, bercé de ma jeunesse,  
Sentiers que j'ai foulés, délicieux séjour !  
Mon âme, à cet aspect, tressaillant d'allégresse,  
Exhale un chant d'amour !